



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.641*
13 juin 2000

Original : FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Vingt-quatrième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE (PARTIEL)** DE LA 641^{ème} SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le vendredi 2 juin 2000, à 10 heures

Présidente : Mme OUEDRAOGO

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA VINGT-QUATRIÈME SESSION

CLÔTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu pour les 639^{ème} et 640^{ème} séances.

** Il n'a pas été établi de compte rendu pour le début de la séance (privé).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

Le débat faisant l'objet du compte rendu analytique partiel débute à 11 h 15.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA VINGT-QUATRIÈME SESSION
(CRC/C/97)

1. La PRÉSIDENTE invite les membres du Comité à examiner les chapitres I (Questions d'organisation et questions diverses), III (Aperçu général des autres activités du Comité) et IV (Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session) du rapport.
2. Les chapitres I, III et IV du rapport sont adoptés.
3. La PRÉSIDENTE invite le Rapporteur à présenter la section B du chapitre II, intitulée "Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention", contenant les observations finales du Comité sur les rapports de la République islamique d'Iran, de la Géorgie, de la Jordanie, de la Norvège, du Kirghizistan, du Cambodge, de Malte, du Suriname et de Djibouti.
4. M. DOEK (Rapporteur) présente dans leurs grandes lignes les observations finales du Comité sur chacun des rapports.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : République islamique d'Iran
(CRC/C/15/Add.123)

5. Les observations finales concernant le rapport initial de la République islamique d'Iran sont adoptées.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Géorgie (CRC/C/15/Add.124)

6. Les observations finales concernant le rapport initial de la Géorgie sont adoptées.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Jordanie (CRC/C/15/Add.125)

7. Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Jordanie sont adoptées.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Norvège (CRC/C/15/Add.126)

8. Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Norvège sont adoptées.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Kirghizistan (CRC/C/15/Add.127)

9. Les observations finales concernant le rapport initial du Kirghizistan sont adoptées.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Cambodge (CRC/C/15/Add.128)

10. Les observations finales concernant le rapport initial du Cambodge sont adoptées.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Malte (CRC/C/15/Add.129)

11. Les observations finales concernant le rapport initial de Malte sont adoptées.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Suriname (CRC/C/15/Add.130)

12. Les observations finales concernant le rapport initial du Suriname sont adoptées.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Djibouti (CRC/C/15/Add.131)

13. Les observations finales concernant le rapport initial de Djibouti sont adoptées.

14. La PRÉSIDENTE indique que le Comité a ainsi adopté l'ensemble de son rapport sur sa vingt-quatrième session.

CLÔTURE DE LA SESSION

15. La PRÉSIDENTE remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la vingt-quatrième session du Comité.

La séance est levée à 13 heures.
